

**Préavis municipal n° 58
relatif à une demande de crédit
d'investissement pour les travaux de
rénovation et d'achèvement de l'orgue
du Temple Saint-Paul**

Date proposée pour la séance de la commission :

- Mardi 28 mai 2019 à 19 h 00
Temple Saint-Paul

Municipale responsable : Mme Isabelle Monney

Gland, le 15 avril 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'orgue du Temple a été fabriqué et assemblé sur la galerie en 1968 par la maison Armagni et Mingot. Depuis cette date, il rythme les moments heureux et tristes de la vie paroissiale de Gland qui regroupe également les communes de Vich et Coinsins. Elément vivant et en harmonie avec l'architecture et l'esprit du lieu, cet instrument est régulièrement entretenu. En complément à son entretien courant, et selon sa fréquence d'utilisation, Il doit également subir une révision un peu plus complète et approfondie tous les 15 à 20 ans ; on parle alors de relevage.

Contexte

Le Temple et son orgue sont âgés de 50 ans. Depuis environ 10 ans, des concerts sont organisés dans ce lieu et connaissent beaucoup de succès.

L'orgue existant est d'une conception phonique visant au baroque, ce qui limite la musique pouvant y être jouée. De plus, l'organiste et les musiciens prennent place sur la galerie, ce qui limite leur proximité avec le public qui ne peut donc que peu apprécier le jeu des instrumentistes.

Sur la base de ce constat, l'organiste M. Tommaso Mazzoletti a proposé la constitution d'une association ayant pour but :

- la promotion de concerts dans la région La Côte, en particulier sur l'orgue du Temple de Gland
- la prise en charge des projets de rénovations d'orgue dans la région.

Lors de l'assemblée générale constitutive du 10 mai 2017, l'association "Orgue en jeux La Côte" a ainsi été créée, et ses statuts adoptés.

Le comité est composé des personnes suivantes :

Tommaso Mazzoletti	président
André Sauter	vice-président, trésorier
Janine Morier	secrétaire
Christine Schürch	membre
Estelle Pastoris	membre

Ce comité a développé le projet de rénovation et d'achèvement de l'orgue qui prévoit d'ajouter à la structure existante 28 jeux et une console à 3 claviers pour en faire un instrument de concert international et pouvoir jouer dans le cœur du Temple avec d'autres musiciens face au public. La modernisation de cet instrument permettra ainsi d'offrir un outil mieux adapté au lieu avec des améliorations techniques modernes.

De plus, il est proposé de profiter de ces travaux pour effectuer le relevage conventionnel de l'orgue.

A la suite de plusieurs séances de travail, les six manufactures d'orgues suivantes ont été sollicitées afin d'établir leurs meilleures propositions de rénovation de l'instrument :

- Brondino Vegezzi-Bossi S.N.C.	Centallo	Italie
- Dell'Orto & Lanzini S.N.C.	Dormelletto	Italie
- Kuhn S.A.	Männedorf	Suisse
- Fratelli Buffatti S.N.C.	Padoue	Italie
- P. Quoirin S.A.R.L.	Saint-Didier	France
- Muhleisen & Cie	Eschau	France

Il est à noter que la Manufacture d'orgues Jean-François Mingot (constructeur de l'orgue) a également été contactée. Etant à la retraite, et devant l'ampleur des travaux, M. Mingot a répondu par la négative à cette sollicitation.

A l'issue de l'analyse détaillée des offres reçues, c'est l'entreprise Brondino Vegezzi-Bossi qui a été retenue par le comité pour procéder à ces travaux très spécialisés. Pour effectuer ce choix, le comité s'est appuyé sur les membres du Conseil paroissial ainsi que sur M. Jean-Christophe Geiser, organiste titulaire de la Cathédrale de Lausanne.

En parallèle au développement de ces études, le comité a également cherché des solutions pour le financement du projet. Il a effectué des demandes de soutien et de dons auprès de différents organismes.

A ce jour, l'état des dons est le suivant :

Fondation Goblet, Nyon	20'000.-
Loterie romande	100'000.-
Paroisse réformée Gland-Vich-Coinsins	159'694.-
Fondation Iris Schemann, Pully	5'000.-
Fondation Brauchli	5'000.-
	<hr/>
Soit un total de	CHF 289'694.-

Le comité a également sollicité la Ville pour soutenir le projet en sa qualité de propriétaire du Temple et en application de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droits public (LREEDP) du 9 janvier 2007, articles 22 et 23.

Dans sa séance du 2 juillet 2018, la Municipalité a décidé de soutenir ce projet en refusant toutefois d'entrer en matière pour la couverture de tout déficit (dépassement) pour les travaux d'agrandissement de l'orgue.

L'objectif final est de soutenir la rénovation de l'orgue qui deviendra un orgue avec un large et riche répertoire non seulement baroque mais aussi contemporain, dans la lignée de celui de la Cathédrale de Lausanne.

Descriptif des travaux

Travaux suivis par le comité de l'association "Orgue en jeux La Côte"

Le premier travail envisagé est le relevage de l'orgue. Cette opération, qui consiste à une révision approfondie de l'instrument, se pratique habituellement tous les 15 à 20 ans (selon la fréquence d'utilisation). L'orgue a été assemblé en 1968 et a déjà été relevé en 1983 et 2007.

Les différentes étapes d'un tel travail se décomposent comme suit :

- démontage partiel de différents organes de l'instrument (claviers, pédaliers, tuyaux bois et étain, soufflets, joints, etc.)
- vérification, nettoyage et réglage des pièces (fixes et démontées)
- remplacement des éléments usés et abîmés
- traitement fongicide des éléments en bois
- remontage de l'ensemble et accordage final.

Ce travail sera effectué en parallèle à l'agrandissement de l'orgue et à l'installation d'une nouvelle console.

Le projet d'agrandissement vise à conserver l'orgue existant avec l'introduction d'un troisième corps sonore. L'orgue existant sera maintenu dans sa position initiale sur la tribune. Des nouvelles parties de buffet seront insérés à celui-ci en occupant les espaces vides et en maintenant l'accessibilité à la galerie (voir annexe 1). Du point de vue architectural, la nouvelle structure sera corrélée avec le buffet actuel, offrant ainsi un aspect général cohérent.

Une console électrique avec 3 claviers indépendants et totalement séparée du corps de l'orgue sera placée dans la nef du Temple, à proximité du chœur. Cette nouvelle console permettra l'entraînement de l'ensemble de l'orgue composé initialement de 2 claviers et d'un pédalier.

Travaux suivis par le Service des bâtiments et de l'urbanisme

L'agrandissement de l'orgue induira quelques adaptations et modifications au niveau de la structure et des équipements du bâtiment. Ces travaux seront pris en charge par la Ville de Gland et sont les suivants :

- adaptation des installations techniques au niveau de la galerie (points lumineux, prises électriques)
- remplacement de l'humidificateur existant par un modèle plus puissant
- tirage d'une ligne informatique entre l'orgue et l'emplacement de la nouvelle console
- modification d'une prise électrique et pose de prises informatiques nécessaires à la nouvelle console
- démontage des 3 premières rangées de bancs (côtés Nyon et côté Lausanne) et remplacement par des chaises (50 pièces).

Devis général

Basé sur plusieurs devis sollicités auprès d'entreprises, l'estimation du coût des travaux est la suivante (montant TTC) :

Relevage et achèvement orgue

Relevage de l'orgue existant	CHF	32'040.-
électrification et achèvement (agrandissement)	CHF	401'409.-
cloches tubulaires (12 pièces)	CHF	16'661.-
Pension et logement du personnel (entreprise italienne)	CHF	10'770.-
Location d'un orgue pendant les travaux (pour mémoire car fourni sans frais par Vegezzi-Bossi)	CHF	0.-

Sous-total relevage et achèvement orgue TTC CHF 460'880.-

Remarque : ce montant total est valable 2 ans, prix bloqués fin de chantier.

Travaux annexes

Adaptations électriques	CHF	6'400.-
Liaison informatique et prises	CHF	3'000.-
Humidificateur	CHF	9'000.-
Alimentations électriques et eau de l'humidificateur	CHF	3'300.-
Remplacement bancs par chaises (50 pièces)	CHF	10'500.-
Divers et imprévus env. 8%	CHF	2'600.-

Sous-total travaux annexes TTC CHF 34'800.-

Total général des travaux TTC CHF 495'680.-
A déduire participation selon page 2 TTC CHF 289'694.-

Crédit sollicité TTC CHF 205'986.-

La Municipalité propose de verser ce montant à l'Association "Orgue en jeu La Côte" sous forme d'une participation financière.

Il est à relever que la Commune de Gland est actuellement propriétaire de l'orgue en vertu de la LREEDP (voir page 2). En conséquence, elle prend donc en charge son entretien annuel. Après travaux, la situation sera inchangée et c'est toujours la Commune qui assumera le suivi de l'instrument.

Marchés publics

Le maître d'ouvrage est l'association "Orgue en jeux La Côte" qui est une personne morale indépendante relevant du droit privé. Elle a notamment pour but statutaire la prise en charge des projets de rénovations d'orgues dans la région. Comme indiqué plus haut, c'est cette association qui a la responsabilité de l'adjudication des travaux et de leur suivi.

L'association n'est dès lors pas assimilable à un pouvoir adjudicateur assujéti à la législation sur les marchés publics (art. 1^{er} al.1 lettres a et b LMP-VD a contrario). Par ailleurs, le projet est financé à plus de 50% par des fonds privés ; la part des fonds publics que la Municipalité propose de verser est inférieure à 50% du coût total de l'ouvrage (art. 1^{er} al.1 lettre c LMP-VD). Ce partenariat échappe donc aux impératifs de cette législation, en particulier à la nécessité d'organiser un appel d'offres publiques.

Calendrier prévisionnel

Sous réserve de l'octroi du crédit de construction par le Conseil communal, les travaux s'échelonneront sur une année, de novembre 2019 à novembre 2020.

Le prêt d'un orgue provisoire permettra de maintenir l'exploitation des lieux sans trop de perturbations durant toute cette période. De plus, une bonne partie de la rénovation de l'orgue nécessitera le transport et la réparation de certains éléments dans les ateliers de la Manufacture Vegezzi-Bossi.

Frais d'exploitation

A la suite des travaux, les contrats d'entretien annuels de l'orgue et de l'humidificateur seront réactualisés (pour l'humidificateur dès 2020 et pour l'orgue dès 2021).

Les charges d'exploitation annuelles seront donc modifiées comme suit :

Compte 580.3141.00 "Temples et cultes, Entretien des bâtiments"

Contrats d'entretien :

Contrat de maintenance de l'humidificateur :	ancien montant annuel :	980.-	CHF
	nouveau montant annuel (dès 2020)	1'200.-	CHF
Accord et entretien de l'orgue :	ancien montant annuel :	850.-	CHF
	nouveau montant annuel (dès 2021)	2'000.-	CHF

Développement durable

Les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) seront pris en compte dans le cadre de ce projet.

Economique

Pour les travaux pilotés par le Service des bâtiments et de l'urbanisme, dans la mesure du possible et dans le cadre des procédures d'appel d'offres, les entreprises de la région seront sollicitées afin de participer aux travaux.

Social

Depuis cinquante ans l'orgue a contribué à un usage spirituel.

Avec la volonté du comité "Orgue en jeux La Côte" de développer son utilisation après les travaux, cet instrument remplira également une fonction culturelle et pédagogique au vu du nombre de concerts, de répétitions, de concours et de visites scolaires qui s'organiseront autour de lui.

Environnemental

Les matériaux utilisés pour les travaux devront, dans la mesure du possible, ménager l'impact environnemental et la santé au moment de leur fabrication, leur durée de vie et leur élimination.

Financement

Nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 205'986.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 3'089.80.

Le tableau récapitulatif montrant la situation financière de la Commune joint en annexe permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de dix ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 20'598.60 pour une année complète.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de CHF 205'986.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 205'986.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Cretegny

J. Niklaus